Appartement







PRIX DEMANDÉ

250 000 €





10ème étage sur 21

2 chambres

4 PEB D



Retrouvez le bien sur notre site!



Votre conseiller We Invest vous accompagne de A à Z dans tous vos projets immobiliers. Collaborer avec une agence immobilière We Invest c'est vous assurer la garantie d'un accompagnement personnalisé et professionnel dans l'achat et/ou dans la vente de votre bien.

Des questions sur votre projet immobilier ? Nous avons les réponses!

We Invest Bruxelles-Est



0460 24 17 31 02 318 62 66



julien.cocq@weinvest.be bruxelles@weinvest.be



Place Communale d'Auderghem 1 1160 Auderghem



Julieh
Conseiller Immobilier
Courtier IPI 516878

Caractéristiques

We Invest a le plaisir de vous proposer ce spacieux appartement de 114 m² à remettre au goût du jour, idéalement situé Avenue des Neuf Provinces 3, au 10° étage d'un immeuble bien entretenu avec ascenseur.

Ce bien offre un très beau potentiel d'aménagement et bénéficie d'une luminosité exceptionnelle grâce à ses grandes baies vitrées et ses extérieurs.

L'appartement se compose d'un vaste séjour de 34 m² avec accès direct à une terrasse de 10 m² offrant une vue dégagée. La cuisine séparée de 11 m² peut être modernisée ou ouverte sur le séjour pour créer une belle pièce de vie.

La partie nuit comprend deux chambres confortables (16 m² et 12 m²), dont l'une dispose d'un balcon privatif de 3 m². Un hall de nuit, un dressing pratique, ainsi qu'une salle de bains de 5 m² complètent l'espace.

Une cave privative est comprise, et un garage box fermé est disponible en supplément obligatoire au prix de 30.000 €.

Cet appartement de 114 m² est une belle opportunité pour les amateurs de rénovation souhaitant créer un intérieur moderne et sur mesure dans un environnement calme et recherché, à proximité immédiate des commerces, écoles et transports en commun.

À visiter rapidement!

Informations générales

Disponibilité	01-01-2026
Type de propriété	Appartement
Année de construction	1966
État du bâtiment	Bon
Nombre de façades	2
Étage du bien	10 sur 21

Intérieur

Nombre de pièces	10
Surface habitable	114 m²
Nombre de chambres	2
Nombre de salles de bain	1
Nombre de salles de douche	1
Nombre de toilettes	1
Nombre de cuisines	1
Nombre de salons	1
Nombre de caves	1

Extérieur

Surface de la terrasse	10 m ²
Nombre de garages	1
Nombre de parkings	1

Installations

Interphone	
Raccordement à l'électricité	•
Ligne TV	•
Ligne téléphonique	•
Raccordement à l'eau	•
Raccordement aux égouts	•
Cuisine amer. semi-équipée	•
Accès aux PMR	•
Ascenseur	•

Énergie

Classe énergétique	PEB D
Consommation d'énergie primaire	184 kwh/m².an
Consommation théorique totale d'énergie primaire	21068 kwh/an
Émissions CO2	36 kg



Caractéristiques Énergie

Châssis en bois	
Chauffage au gaz	•
Chauffage collectif	•
Double vitrage	②

Prescriptions urbanistiques

Type de zone inonable Pas situé en zone inonable

Finances

Soumis à la TVA Non

Photos











Photos



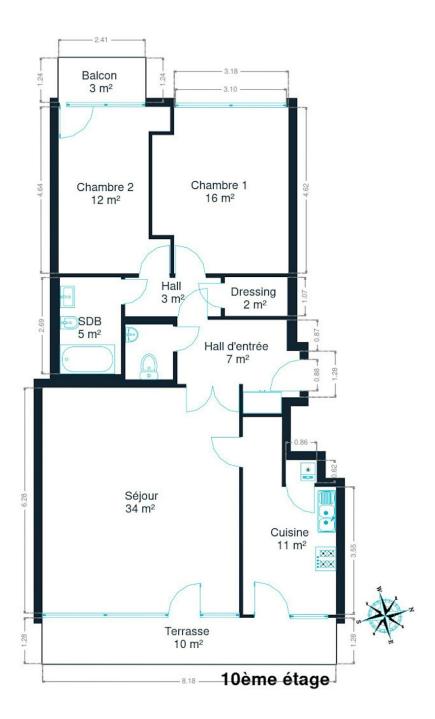








Plan

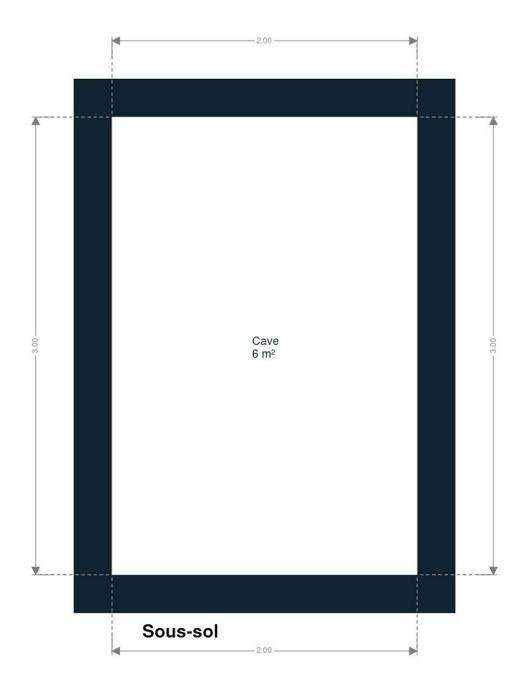


Les plans sont soumis à titre informatif et non contractuels.

Petit conseil : les mesures ne sont pas toujours parfaites à 100%. Une marge d'erreur doit être prise en compte. Donc, avant de jouer au casse-tête avec votre armoire préférée, prévoyez une petite marge de sécurité!



Plan



Les plans sont soumis à titre informatif et non contractuels.

Petit conseil : les mesures ne sont pas toujours parfaites à 100%. Une marge d'erreur doit être prise en compte. Donc, avant de jouer au casse-tête avec votre armoire préférée, prévoyez une petite marge de sécurité!



Nos conseils pour une visite réussie



AVANT LA VISITE



Parcourez attentivement cette **brochure** explicative du bien, vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour vous assurer que vos critères essentiels sont bien cochés. Il est également fortement conseillé de déjà prendre vos dispositions auprès votre banquier afin de connaître votre capacité d'emprunt afin d'être, si nécessaire, réactif.

ů

ENVIRONNEMENT

Le jour J, rendez-vous un peu plus tôt sur place pour vous **familiariser avec le quartier**. Contrôlez la proximité des commerces, transports et services, si c'est important pour vous. N'hésitez pas à **interroger les voisins**, qui n'ont aucun intérêt à vous survendre le quartier et pourront honnêtement répondre à vos questions.

STRUCTURE DU BÂTIMENT



Depuis l'extérieur, vérifiez l'état de la façade, du toit, des châssis et vitrages. À l'intérieur, contrôlez l'état des murs porteurs. Notez qu'une petite fissure n'est pas inquiétante car tous les bâtiments bougent avec les années. En cas d'humidité, veillez à faire la distinction entre celle due à une mauvaise aération et l'humidité structurelle.



AMÉNAGEMENT

Assurez-vous que la taille et l'agencement des pièces soit en adéquation avec vos besoins. Repérez les espaces dédiés rangement et pensez aux **possibilités d'aménagement du sous-sol et du grenier** mais aussi aux équipements disponibles pour votre voiture/vélo.

COMMODITÉS



Lors de la visite, pensez à vérifier la pression de l'eau ainsi que la conformité du système électrique. Contrôlez également la présence suffisante de prises électriques, d'arrivées d'eau (notamment pour la machine à laver) et de connexions internet/téléphone/télévision. Finalement, vérifiez l'isolation acoustique ainsi que la qualité du système de ventilation.



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Prenez connaissances des performances énergétiques et des solutions d'économie d'énergie mises en place. Pour ce faire, le certificat PEB sera votre meilleur allié! Il vous fournira une idée claire sur l'état et l'âge des différents systèmes, du toit, de l'isolation ou encore du type de vitrage. Vous y trouverez aussi de précieuses recommandations.





Il peut être utile d'avoir accès à une série de documents qui vous donneront une idée sur l'historique du bâtiment, comme le **Dossier d'Intervention Ultérieur** qui reprend l'ensemble des travaux effectués par le propriétaire. Un passage par la commune vous permettra de récolter toutes les informations



POUR LES COPROPRIÉTÉS

Si le bien fait partie d'un immeuble à appartements, on parle de copropriété. Il y alors des **charges communes** à payer (fonds de roulement et de réserve). Renseignez-vous sur les frais inclus dans ces charges: uniquement l'entretien des communs ou également certaines provisions pour vos consommations personnelles? Pour un achat éclairé, demandez les PV des précédentes AG afin de savoir quels travaux sont prévus/à prévoir.



Calculer les frais de votre achat

EN PLUS DU PRIX D'ACHAT

Lorsque vous faites l'acquisition d'une propriété, **le prix de vente sera toujours additionné de taxes et frais annexes**, appelés "frais d'achat". Les frais sont composés des droits d'enregistrement, frais de dossier et des frais de notaire liés à l'achat. Il faudra ajouter des frais de notaire liés au crédit hypothécaire si vous financé votre achat avec un crédit.



Le site notaire.be propose un estimateur de frais en ligne, mais vous devrez toujours vous renseigner auprès de votre notaire pour connaître le montant total exact.





Plus d'informations sur l'achat?

Notre blog, rédigé par des experts de l'immobilier, vous aidera à démarrer votre premier achat immobilier du bon pied.

weinvest.be Le blog!

Les étapes d'achat

d'un bien immobilier

1. BUDGET

En fonction de vos revenus et de vos économies (les "fonds propres") la banque va déterminer votre "capacité d'emprunt", c'est à dire le montant maximal du crédit.

3. OFFRE

Une fois le bien de vos rêves trouvé, vous rédigez une offre au propriétaire, qui lui notifie votre intérêt d'acheter à un prix donné et dans des conditions déterminées.

5. FINANCEMENT

Différents types de crédits hypothécaire existent. En négociant auprès de plusieurs banques, vous obtiendrez le crédit le plus avantageux pour votre situation. Une fois l'offre de prêt formelle obtenue, le compromis peut être signé.

7. SIGNATURE COMPROMIS

Une fois le compromis rempli et accepté par les parties, vous le signez chez le notaire du vendeur ou dans votre agence immobilière. La signature se fait en général dans le mois qui suit l'offre.

+ Vous payez une garantie équivalente à 5 ou 10% du prix de vente.

9. SIGNATURE DE L'ACTE

Maximum 4 mois après le compromis a lieu la signature de l'acte, chez votre notaire. C'est le moment où vous recevez les clés et devenez propriétaire.

> + Vous payez le solde, les frais de notaire et les coûts de l'acte.



Vous pouvez entamer vos recherches. Encodez vos critères sur les plateformes immobilières (immoweb, immovlan,...) et/ou les communiquez-les aux agences immobilières locales afin d'être notifié lorsqu'un bien est mis en vente.

4. NÉGOCIATION

Le propriétaire peut accepter votre offre, la refuser voir vous faire une contreproposition (à accepter ou refuser en retour). Une fois les négociations abouties et l'offre contresignée, la vente est scellée.

6. COMPROMIS

Le compromis est le premier contrat formalisant l'engagement de vente. C'est soit le notaire soit l'agence immobilière qui va le rédiger.

8. RECHERCHES NOTARIÉES

Les notaires vont rassembler les documents et effectuer les recherches administratives, hypothécaires et fiscales auprès des administrations concernées. Une fois toutes les informations collectées, la date de signature peut être fixée.

10. TITRE DE PROPRIÉTÉ

Votre notaire transmet l'acte signé au bureau des hypothèques pour y être enregistré. Quelques semaines plus tard, il recevra le titre de propriété portant les cachets de l'administration fiscale, conservera l'original et vous transmettra une copie.





